

Droit de prêt : l'ABF enquête...

par Alain Pansu
BM de Taverny

Un serpent de mer nommé droit de prêt

La parution de la directive européenne en octobre 1992 a fait l'effet d'une bombe dans le monde « calme et poli-cé » des bibliothèques et des bibliothécaires. Avant cette date, l'ABF avait déjà noué des contacts de plus en plus étroits avec les membres de l'interprofession et en particulier avec le Syndicat national de l'édition. Lors de ces contacts, l'ABF avait évoqué officieusement le problème du droit de prêt pour lequel le SNE n'avait alors pas de philosophie particulière (*cf.* l'intervention du président du SNE au congrès de Chambéry fin mai 1993).

Mais c'est dès cette période que les choses se sont accélérées. Face à de nombreuses déclarations d'auteurs, d'éditeurs pensant avoir trouvé l'Eldorado mythique, l'ABF décidait, sur la base des propositions adoptées lors du congrès de Chambéry, de lancer conjointement deux enquêtes sur les formats bibliographiques et sur le droit de prêt. Réalisé immédiatement après le congrès, le questionnaire sur le droit

de prêt était adressé à l'ensemble des bibliothèques municipales et de comités d'entreprises ainsi qu'aux bibliothèques universitaires.

L'enquête de l'ABF

L'enquête sur l'utilisation des fonds avait pour objectif de cerner rapidement quelques ratios, quelques grandes indications sur la rotation des documents imprimés des collections des bibliothèques. 251 établissements (bibliothèques municipales, universitaires, spécialisées, de comités d'entreprise) ont répondu.

Et si l'on pouvait s'attendre à des réponses incomplètes de la part de bibliothèques non informatisées (et les comprendre), la surprise est venue des différences importantes dans le niveau des réponses des bibliothèques gérées par informatique, quelquefois avec le même logiciel ! Surprise également de constater que des bibliothèques toujours en gestion manuelle se paient le luxe de répondre à toutes les questions !

Un autre intérêt de ce questionnaire est qu'il a permis de tester, en grandeur réelle, la capacité des moyens techniques, des systèmes utilisés (les logiciels), à répondre à des questions certes peu fréquentes, mais indispensables à tout équipement pour analyser périodiquement son activité, ou certains aspects de cette activité.

Il apparaît donc, actuellement, impossible d'assurer une étude exhaustive sur les prêts, notamment pour asseoir un système de rémunérations, sans auparavant établir un moyen pertinent et fiable d'assurer de manière systématique (et nationale) les statistiques détaillées. Et de plus, la question reste posée : qui paierait... l'étude ? L'installation et l'aménagement des logiciels ?

Les réponses n'ont malheureusement pas toutes atteint une qualité minimale pour une utilisation statistique. Si les chiffres de réponses utilisées vont de 234 pour les plus simples (population desservie, budget, nombre de documents), pour les plus complètes (documents non sortis sur un exercice, prêt 1 fois, 2 fois) il ne reste que 94 questionnaires utilisables, soit seulement 37,45 %.

L'échantillon de population concerné par les réponses (totales ou incomplètes) représente 8 160 550 personnes (habitants, étudiants, salariés d'entreprise). Il porte donc sur près de 15 % de la population hexagonale et est loin d'être insignifiant, même si, au fur et à mesure des réponses, il se réduit de plus de la moitié.

L'originalité de cette enquête, c'est de s'être adressée à des types d'établissements aussi différents que peuvent l'être les BM, les BU, les BS et les BCE. Seule l'ABF pouvait réaliser ce type d'enquête très diversifiée comme elle l'a d'ailleurs prouvé dans le passé avec ses nombreuses enquêtes, par exemple sur les bibliothèques des comités d'entreprise.

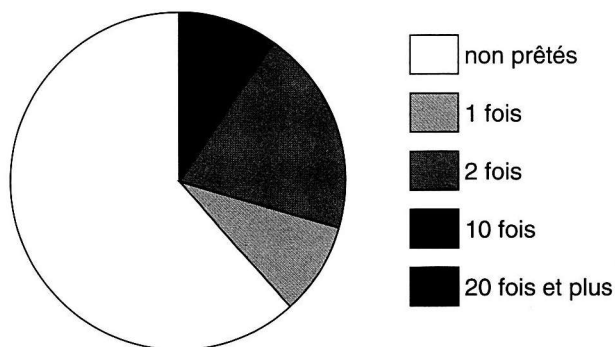
Sans doute, le caractère scientifique de l'enquête, son dépouillement pourront être contestés, mais ce qui *a priori* intéressait l'ABF, était de se doter rapidement d'un matériel d'évaluation donnant les grandes tendances de prêt, pour pouvoir répondre de façon pertinente, et dans des délais courts, aux questions que se posent un nombre sans cesse croissant de nos collègues comme des autres acteurs de l'économie du livre. A partir des chiffres, dont l'intérêt réside en ce qu'ils indiquent les grandes tendances, en ce qu'ils vérifient les réalités que connais-

Les chiffres

	Ensemble	Moyenne par établissement
Population desservie (230 réponses)	8 160 550 hab.	35 480 hab.
Budget total d'acquisition (227)	87 190 348 F	384 098 F
Ouvrages accessibles au prêt (234)	18 139 604	77 520
Ouvrages en libre accès	11 817 821	53 475
Ouvrages exclus du prêt (95)	1 424 060	15 312
Ouvrages prêtés 1 fois (92)	617 406	6 860
Prêtés 2 fois (90)	1 373 466	15 260
Prêtés 10 fois (94)	426 626	4 539
Prêtés 20 fois (84)	262 937	3 130

Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de questionnaires donnant une réponse exploitable.

Répartition des prêts (moyenne)



sent par leur pratique les bibliothécaires, l'ABF peut esquisser des lignes directrices, des ratios, des cumuls d'informations qui, dans le cadre d'une enquête plus scientifique, mais sur un échantillon moins large, ne devraient guère évoluer.

Notre dessein n'était, en aucun cas, de nous substituer à l'enquête diligentée par l'Observatoire de l'économie du livre, mais bien de nous doter des informations nécessaires à une prise de position collective sur le droit de prêt.

Les prêts... quels prêts ?

En complément aux questions concernant le budget d'acquisition, les prêts et les ratios de rotation de stock, l'enquête portait sur les ouvrages les plus prêtés, toutes sections confondues, avec et sans les bandes dessinées.

Les ouvrages les plus prêtés

Cette partie de l'enquête semble n'avoir concerné que les bibliothèques de lecture publique. Les questions posées apparaissent élémentaires et pourtant tous les logiciels présents dans les bibliothèques ne semblent pas en mesure d'y répondre. Ne serait-ce point un premier critère d'évaluation des logiciels, digne de figurer dans un cahier des charges ?

Peut-être pourrions-nous aussi nous interroger sur notre pratique de gestion informatique ?

Nous avons, avant même d'envoyer les questionnaires, une idée de ce qui était généralement prêté par les bibliothèques de lecture publique, et en particulier le type d'ouvrages le plus emprunté. Le simple fait d'avoir prévu, dès l'origine, deux niveaux de réponses, *avec*, puis *sans* bandes dessinées, indiquait déjà que notre naïveté avait ses limites.

Les réponses ont été encore plus radicales que ce à quoi nous nous attendions. A travers les réponses, à chaque questionnaire, à chaque niveau du questionnaire, nous avons été obligés de constater que de ces réponses se dégageait une constante.

Qu'empruntent donc les usagers ?

Tous types de documents confondus, les lecteurs empruntent principalement – et en nombre – des bandes dessinées et des albums pour tout petits. Hergé puis Goscinny ou Goscinny puis Hergé et quelques autres derrière eux forment le gros du peloton, et Rosenthal, Bichonnier, Lebrun pour les albums.

Cette énumération n'est pas exhaustive ni réellement scientifique. Elle exprime surtout les tendances qui apparaissent au dépouillement des listes. Chaque établissement peut se singulariser sur un auteur, un type d'ouvrage, à partir de ses conditions de fonctionnement, de constitution ou d'organisation de son fonds. Mais il ne peut lutter durablement contre la majorité de ses lecteurs.

Ce qui ressort encore de ce palmarès – si l'on peut dresser un palmarès – c'est l'importance des jeunes lecteurs dans les usagers des bibliothèques et le pourcentage de prêts qu'ils induisent. Si l'on se réfère aux statistiques 1991 de la DLL qui sont parues en mars 1994, les jeunes représentent 40 % des usagers et 46 % des prêts.

Que fait l'ABF ?

L'ABF pouvait dès novembre 1993, prendre position sur le droit de prêt en s'appuyant sur une enquête qui anticipait déjà sur les résultats de celle de l'Observatoire de l'économie du livre.

Parler de droit de prêt pour annoncer que Franquin, Goscinny et Hergé (leurs héritiers pour ces deux derniers) se répartiraient la grande masse d'une future taxe ou redevance sur le prêt gratuit, n'était pas franchement révolutionnaire, mais au contraire, l'annonce que nos pratiques culturelles ressemblaient beaucoup à celles de nos voisins européens. Ce qui nous a malgré tout surpris quelque peu. Annoncer dès le mois de novembre 1993 que les auteurs de bandes dessinées, suivis de près par les auteurs d'albums pour enfants ne faisaient que précéder la cohorte des auteurs anglo-saxons de best-sellers n'était pas surprenant. *Shocking* peut-être.

Les auteurs les plus souvent prêtés, BD et albums compris

Hergé, Goscinny, Morris, Franquin, Craenhals, Peyo, Roba, Cauvin.

Bichonnier, Rosenthal, Lebrun, Brunhoff, de Pressensé, Pef.

Steel, M. H. Clark, S. King, P. Highsmith, B. Mahmoody, A. Christie, R. Rendell, B. Cartland

puis... P. L. Sultizer, D. Pennac, R. Deforges, H. Guibert, B. Clavel, A. Jardin.

Ne voir émerger Daniel Pennac qu'à la fin de cette cohorte pour cohabiter avec Sultizer ne peut que nous inciter à faire encore plus pour Daniel Pennac et ses

pairs. Mais le droit de prêt nous en laissera-t-il encore les moyens ? Car si le droit de prêt n'est pas un roman, l'effet Pennac devrait s'atténuer dans le temps et nul doute qu'il devrait logiquement rétrograder si nous faisons à nouveau cette enquête.

Voilà un petit extrait de cet étrange palmarès présenté sans ordre ni volonté exhaustive. On peut en trouver d'autres... plus ou moins organisés à la manière d'un inventaire à la Prévert.

Que dire encore sur le droit de prêt après le tableau inquiétant des emprunts que nous venons de dresser ?

La conjoncture économique

L'âpreté du débat s'explique peut-être par le contexte économique actuel. L'émergence de la revendication *légitime* des auteurs sur le droit de prêt survient à un moment où les bibliothèques sont dans une situation financière difficile. Surtout pour les bibliothèques de lecture publique qui voient s'éloigner la période d'expansion des années 1981-1990.

Les professionnels des bibliothèques sont depuis longtemps conscients des difficultés des auteurs :

– difficulté économique d'un secteur où peu nombreux sont ceux qui peuvent vivre de leur plume ;

– difficulté culturelle de ceux qui, s'ils bénéficient d'une reconnaissance sociale, doivent souvent exercer une activité professionnelle autre ;

– difficultés d'une politique économique et éditoriale qui accélère les processus de concentration des structures et de banalisation des produits ;

– durée de vie abrégée des livres dans leur grande majorité (combien de livres-produits peuvent espérer une durée de commercialisation supérieure à 5 mois ?)

Dans le même temps, les bibliothèques affirment un peu plus leur rôle :

– Où trouver tel titre paru il y a six mois et aujourd'hui indisponible, manquant, en réimpression, si ce n'est dans une bibliothèque ou, peut-être, un jour prochain chez un soldeur ?...

– Qui assure, inconsciemment, le volant initial d'achat qui permet la fabrication d'un livre, sa mise en place, si ce n'est les bibliothèques ?

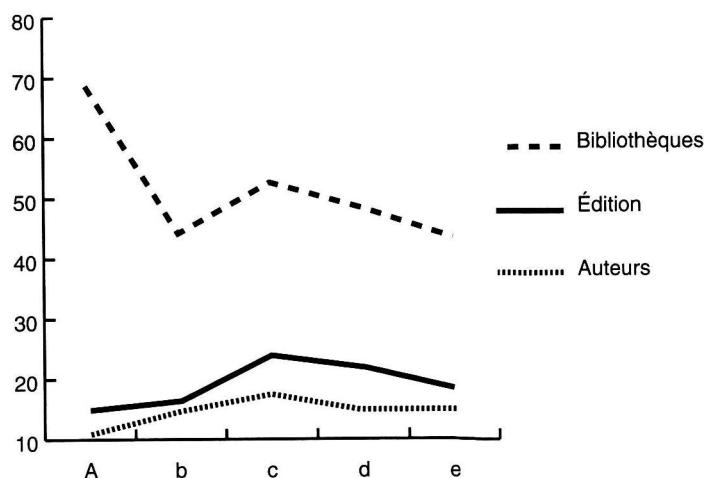
Mais tous les intérêts ne sont pas toujours conflictuels. Auteurs, éditeurs, libraires et bibliothécaires ne travaillent pas chacun de leur côté, pour la défense de leur secteur au détriment des autres. Il existe des lieux où ils se rencontrent. En dehors des salons et autres

Les versements du CNL*

	1990	1991	1992	1993	1994
Aides auteurs	11,5	15,3	18,1	15,2	15,0
dont bourses	7,8	10,2	12,4	12,4	10,2
– subventions	1,3	1,6	1,5	1,5	1,3
– assistance culturelle	2,4	3,5	4,2	1,3	3,5
Aides à l'édition	15,5	17,0	24,0	22,0	19,0
Aides à la diffusion**	69,0	45,0	52,8	49,0	44,0

* Les chiffres des sommes indiquées sont en millions de francs.

** Pour l'essentiel ce sont les crédits d'acquisition des bibliothèques.



« Fureur de lire », le CNL offre un lieu de rencontre, de travail en commun et quelquefois de débats.

Économiquement, le Centre national des lettres puis le Centre national du livre remplissent leur rôle d'aide aux auteurs, à l'édition et à la diffusion. Sur plusieurs années, les versements du CNL en faveur de ces trois secteurs parlent d'eux-mêmes :

La part versée aux bibliothèques est de loin la plus importante, mais c'est aussi celle qui redistribue à toute la chaîne du livre, ces subventions étant réservées aux achats d'ouvrages. La moyenne annuelle des 49 millions de francs affectés aux achats des bibliothèques bénéficie donc à tous les acteurs du réseau économique du livre qui les précèdent. Les libraires, les diffuseurs, les éditeurs et les auteurs reçoivent tous, en retombée, une part de ces crédits.

L'emploi de ces crédits est strictement défini et les réformes, initiées par Évelyne Pisier quand elle était directeur du Livre et présidente du CNL (l'institution des crédits thématiques) ont permis de diminuer la part affectée à cette ligne budgétaire, bien qu'il y ait eu inflation de petits dossiers.

Si les bibliothèques voient leur capacité d'acquisition diminuer, les autres acteurs de la chaîne du livre en pâtiront aussi. D'autant plus que cette baisse significative des crédits du CNL, prévue pour 1994, va malheureusement se conjuguer avec une baisse importante des crédits de fonctionnement de la quasi-totalité des bibliothèques. En effet, selon les informations, souvent officieuses, obtenues des établissements entre le début de l'enquête et la fin du premier trimestre 1994, il apparaît une coupe sombre – de l'ordre de 20 % en moyenne – des crédits d'acquisitions,

notamment ceux des bibliothèques publiques. Même si quelques rares bibliothèques ont vu leurs crédits rester au même niveau ou augmenter.

Alors parler de droit de prêt...

Les bibliothèques, dans le débat sur le droit de prêt, semblent servir de bouc émissaire à un secteur économique mal en point (en oubliant quelquefois la réalité de l'économie des collectivités territoriales). Elles donnent l'impression, avec les enquêtes sur la lecture, d'être un secteur florissant, séparé des contingences communes, et où il y aurait de l'argent à ramasser. Si les bibliothécaires se battent pour affirmer le contraire, ils ont bien du mal à faire entendre leur discours sur la réalité de la lecture dans notre pays.

Sans doute, les bibliothèques ont de plus en plus d'usagers. Mais cela tient surtout au nombre de bibliothèques, et à leurs surfaces qui ont considérablement augmenté dans les dix dernières années. Car dans cette même période, on constate une stagnation du nombre de livres prêtés par inscrit dans les bibliothèques municipales, une diminution des horaires d'ouverture au public. L'augmentation du prix d'achat des documents (la limitation des remises est aussi à l'ordre du jour), les dépenses de personnel elles aussi en progression sont des facteurs aggravants qui vont jouer de façon négative sur l'activité des bibliothèques.

Livres difficiles : livres achetés ? livres prêtés ?

Afin de compléter l'enquête première l'ABF a lancé, en s'appuyant sur l'Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt (ADBDP) et de l'Association des directeurs de biblio-

thèques universitaires (ADBU), un sondage sur des ouvrages d'accès difficiles. Il portait sur 16 ouvrages de sciences humaines édités par les éditions PUF, Minuit, Seuil, Gallimard, Complexe dans les collections « Arguments », « Sens-Commun », « Hautes-études »...

Ont répondu à ce sondage : 14 bibliothèques municipales, 61 bibliothèques départementales de prêt, 22 bibliothèques universitaires (sciences humaines). Il apparaît important de noter que ce sondage s'appuie essentiellement sur les réponses de 61 BDP (soit les deux tiers de l'ensemble des bibliothèques départementales), bibliothèques longtemps soupçonnées de ne diffuser que des ouvrages extrêmement faciles.

Quelques résultats...

Même si quelques ouvrages sont peu présents, aucun n'est totalement absent et ceci quel que soit le type de bibliothèque. Globalement, chaque établissement possède au moins 10 titres sur 16.

BM : 86 documents soit en moyenne plus de 5 titres présents sur 16 ;

BU : 220 documents soit en moyenne 10 titres présents ;

BDP : 681 documents soit en moyenne plus de 10 titres présents.

En conclusion, les indications de ce rapide sondage permettent de confirmer la présence importante d'ouvrages réputés d'accès difficile, dans les bibliothèques, notamment dans les BDP qui développent une grande part de leurs activités dans la France rurale.

Ainsi peut se démontrer que le simple développement des fonds des bibliothèques alimente bien l'économie de ce secteur du livre à diffusion restreinte.

